

Propositions pour faire évoluer le projet d'évaluation

S'appuyer sur les retours et les ressentis des différents protagonistes à l'issue de la première année de fonctionnement (sans oublier les élèves, les parents).

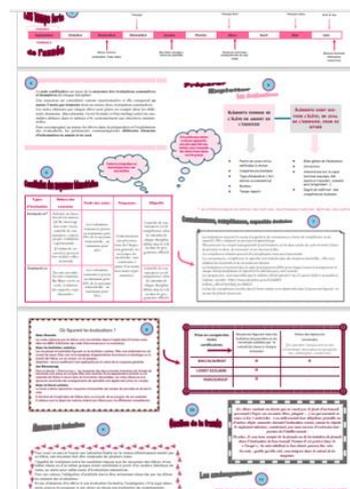
1. Evaluer le projet en cours : des observables possibles pour ajuster le projet en 2022-2023

Appropriation du projet 2021/2022

- Evolution de la compréhension des formes et modalités de l'évaluation de la part des élèves et de leurs responsables légaux
- Evolution des pratiques évaluatives des enseignants cette année :
 - harmonisation au sein d'une discipline ou d'un enseignement, à l'échelle de l'établissement
 - nature des évaluations ? diversité (prise en compte de l'oral par exemple) ? nombre de notes et représentativité d'une moyenne ? (les moyennes finales représentent-elles bien les niveaux des élèves ?)
 - explicitation et suivi des compétences
- Evolution de la communication enseignante :
 - dans la publication des notes en ligne,
 - dans les bulletins (appréciations),
 - dans les livrets scolaires : prise en compte des compétences (meilleur lien entre les bulletins et le livret ?)
 - dans parcoursup (compétences transversales)
- Déroulé des conseils de classe : le projet d'évaluation a-t-il servi de référence ?
- Représentativité de la moyenne
 - évolution des situations d'évitement, de fraudes ... échanges avec la vie scolaire
 - mise en place des sessions de remplacement
- Gestion des élèves à besoins particuliers ...

Modalités d'élaboration et de communication du projet d'évaluation

- Contribution des instances enseignantes (conseils d'enseignement, conseil pédagogique ...) dans l'élaboration, la régulation et les éventuelles évolutions à venir du projet
- Contribution des élèves dans l'élaboration, la régulation et les éventuelles évolutions à venir du projet : quel rôle pour le CVL ?
- Format de communication du projet d'évaluation
 - le format a-t-il été travaillé – évoluera-t-il – pour le rendre accessible et attractif aux parents (infographie, rappel des informations sur le baccalauréat, mise en avant des principes communs, fraude, lexicque, annexes disciplinaires...)?
 - quelle communication et utilisation en interne ?



2. Des principes généraux qui mériteraient d'être mis en avant

Principe de transparence

- Toute évaluation est annoncée.
- Le poids d'une évaluation dans la prise en compte du bulletin est connu à l'avance.
- Les élèves savent sur quelles connaissances et compétences ils seront évalués.
- Les critères de réussite sont explicites et connus des élèves.
- Les modalités sont annoncées. Celles-ci sont familières aux élèves.

Principe de variété

- Les situations d'évaluation proposées sont suffisamment diversifiées pour permettre aux élèves de développer des compétences propres à la discipline et des compétences transversales
- Les modalités d'évaluation (autoévaluation, évaluation par les pairs, évaluation individuelle ou de groupe, évaluation croisée...) sont suffisamment diversifiées.

Principe de préparation

- Les travaux demandés ne sortent pas des programmes. Ils mobilisent des contenus et des compétences déjà travaillés au cours de l'année.
- Les travaux demandés sollicitent les mêmes compétences que celles travaillées en amont en classe.
- Le professeur a le souci de ne pas dérouter les élèves lors de l'évaluation, ni par la nature des tâches demandées, ni par le niveau de complexité, ni par le support, ni par le nombre de ressources à exploiter...

Principe de bienveillance

- Droit à l'erreur : une évaluation échouée ne doit pas impacter fortement le bilan trimestriel

Principe de progressivité

- Les évaluations sont organisées de façon à tenir compte des progrès des élèves

Principe d'accompagnement dans les apprentissages

- L'évaluation permet à l'élève d'exercer un regard critique sur son travail personnel, de se positionner dans les apprentissages et de s'approprier des objectifs de progrès
- Les travaux rendus à l'élève sont accompagnés d'appréciations constructives qui lui permettent de percevoir ses éventuels progrès et ce qu'il convient d'améliorer

Principe d'équité

- Les adaptations ou aménagements pour les élèves à besoins particuliers sont systématiquement pris en compte.
- La nature des évaluations composant la synthèse trimestrielle et les critères d'évaluation sont concertés et comparables au sein d'une même discipline.